

Contremaître (fin de semaine)

Division des travaux publics et de l'environnement

Ville dynamique en pleine effervescence, portée par un potentiel économique, institutionnel, culturel et touristique sans précédent, la Ville de L'Assomption offre un environnement de travail stimulant où chacun peut contribuer à créer un milieu de vie exceptionnel pour ses 25 050 citoyens et participer à la réalisation de projets d'envergure.

La Ville de L'Assomption recherche actuellement un candidat afin de pourvoir un poste de contremaître de fin de semaine à la division des travaux publics et de l'environnement.

Note : le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

TÂCHES

Relevant du chef de division des travaux publics et de l'environnement, le contremaître planifie, organise, dirige et contrôle toutes les activités liées au bon fonctionnement et à la réalisation des travaux publics sous sa supervision. Plus précisément, il assume les responsabilités suivantes :

- préparer le calendrier de gestion des travaux qu'il doit diriger et déterminer les priorités en fonction de la main-d'œuvre et de l'équipement disponible;
- assurer la gestion de l'ensemble des activités de son secteur, coordonner et contrôler les divers travaux effectués par le personnel syndiqué qui forme les équipes d'entretien;
- s'assurer du respect et de l'utilisation des techniques appropriées conformément aux normes de sécurité en vigueur de même qu'en matière de développement durable et de respect de l'environnement;
- élaborer tous les rapports, documents d'information ou avis requis et utiles au bon fonctionnement des équipes de travail et/ou l'efficacité des opérations;
- s'assurer de la qualité des services rendus par les employés de son service et contrôler les différents rapports remplis par les employés;
- maintenir un bon climat de travail au sein de son équipe, déterminer les objectifs et le plan de travail;
- gérer le personnel sous sa responsabilité (cols bleus et appariteurs-étudiants), procéder à l'évaluation de leur rendement et s'assurer du respect de l'application de la convention collective.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie du génie civil ou dans une discipline jugée pertinente, ou posséder une combinaison de formation et d'expérience équivalente.
- Posséder un minimum de cinq (5) années d'expérience dans un poste similaire. Une expérience dans le domaine municipal constitue un atout important.
- Détenir une expérience significative en gestion de personnel en milieu syndiqué.
- Faire preuve de disponibilité en dehors des heures normales de travail, au besoin.
- Démontrer de fortes aptitudes en gestion des ressources humaines, un leadership participatif et mobilisateur, ainsi qu'une capacité à favoriser le travail d'équipe et à maintenir de bonnes relations de travail.
- Faire preuve d'organisation, de rigueur et être en mesure de gérer plusieurs dossiers simultanément dans les délais prescrits.
- Posséder une bonne connaissance et appliquer les normes du travail ainsi que celles en santé et sécurité au travail.

CONDITIONS

Traitement salarial : classe 4 – 99 356 \$ à 131 843 \$ selon expérience + prime de garde et de disponibilité

Horaire de travail : 39 heures/semaine (vendredi, samedi, dimanche, lundi)

Nous vous invitons à acheminer votre curriculum vitae par courrier électronique ou via le site Web de la Ville, et ce, avant le **jeudi 30 avril 2026** à :

VILLE DE L'ASSOMPTION
Division des ressources humaines et du développement organisationnel
Poste : Contremaître (fin de semaine) | Division des travaux publics et de l'environnement
(Concours n° 2026-11)

cv@ville.lassomption.qc.ca | ville.lassomption.qc.ca

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui manifestent un intérêt envers la Ville de L'Assomption. Cependant, seuls les candidats sélectionnés pour une entrevue recevront un accusé de réception. La Ville de L'Assomption applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les personnes handicapées, les autochtones, les minorités ethniques, les minorités visibles et les femmes à présenter leur candidature.